

NON aux lois des multinationales contre les peuples

BULLETIN N° 6

13 avril 2016



Un groupe pétrolier débouté et des cliniques privées contre un hôpital public...

Le groupe pétrolier américain SCHUEPBACH réclame 117 millions € à l'Etat français, suite à l'abrogation de ses permis d'exploration des gaz de schiste. Sa demande d'indemnisation a été rejetée le 11 mars par le tribunal administratif de Cergy-Pontoise. Dans leur délibéré, les juges affirment que la compagnie US, qui avait manifesté par le passé son intention de recourir à la fraction hydraulique, pouvait certainement s'attendre à ce que le législateur interdise cette technique jugée néfaste pour l'environnement. L'abrogation de ces permis d'exploration, décrétée au lendemain de la loi 2011 prohibant cette pratique, n'excède pas les aléas liés à son activité de recherche. Par conséquent, l'Etat français ne peut être tenu pour responsable de la perte des investissements engagés par l'exploitant, ni du manque à gagner, faute d'exploiter le gisement. Le jugement aurait été différent si le CETA et le TAFTA étaient appliqués même provisoirement.

Autre affaire peu banale à Roubaix. Une fédération de cliniques privées, prétextant qu'il ne peut y avoir de discrimination entre acteurs d'un même marché, a décidé d'attaquer en justice l'hôpital public. Sur quelles bases ? Tout simplement parce que l'hôpital public reçoit des fonds de l'Etat pour assurer les urgences et l'accueil des populations en souffrance. La fédération des cliniques privées réclame les mêmes montants, évidemment sans avoir l'intention d'assurer les mêmes prestations.

Dans les deux cas, nous sommes devant une préfiguration de ce que pourraient donner les accords de libre-échange CETA et TAFTA. En d'autres termes, c'est du TAFTA avant la lettre où n'importe quelle entreprise privée pourrait attaquer, au moyen de l'ISDS-ICS, un service public pour entrave à ses profits ou pour discrimination entre public et privé.

Tous les services publics de l'UE se trouvent sous la menace de ces traités qui mettent en péril les droits des citoyens à des services essentiels tels que l'eau, la santé ou l'énergie, ce au bénéfice des grandes entreprises.

Henri GUILLOU (guillouhenri@orange.fr)

Attac – Collectif Stop TAFTA 29

SOMMAIRE

- 1 – Etat des lieux CETA et TAFTA
- 2 – Prochaines campagnes des collectifs
- 3 – Rejet de l'avis du CESE (Conseil Economique Social et Environnemental)
- 4 – Notre campagne « Allô le PS... » fait bouger les parlementaires
- 5 – Fekl, pessimiste sur le TAFTA ?
- 6 – Pays-Bas : bientôt un référendum sur le TAFTA
- 7 – Secret des affaires et TAFTA
- 8 – APE, une arnaque européenne
- 9 – Des professionnels hors TAFTA



30 Communes du Finistère hors TAFTA ou en vigilance

Quimperlé, Botmeur, Spezet, Tregunc, Bannalec, St Yvi, St Rivoal, Berrien, La Feuillée, Huelgoat, Motreff, Douarnenez, St Jean Trolimon, Carhaix, Plovan, Plozevet, Peumerit, Briec, Pont-l'Abbé, Le Guilvinec, Treogat, Plomeur, Treffiagat, Brest, Guipavas, Treguennec, Landudal, Penmarc'h, Pouldreuzic, Quimper



Etat des lieux CETA et TAFTA, où en est-on ?

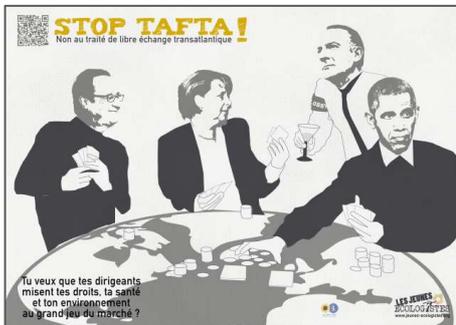
➤ **CETA** : La version définitive du texte a été publiée le 29 février dernier. Le dossier pourrait arriver au **Conseil Européen** non plus en mai, mais en **septembre**, puis au Parlement européen fin 2016 ou début 2017 pour une ratification. Du côté canadien, rien n'est moins sûr, les Canadiens eux-mêmes ne sont pas certains de leur calendrier de ratification. Des provinces ont des statuts spécifiques, et certains doivent nécessairement le ratifier avant même sa mise en œuvre provisoire.



La Commission Européenne et le Conseil de l'UE s'accorderont-ils sur un **traité mixte avec une application provisoire dès le consentement du Parlement européen et avant le vote des parlements nationaux** ? Dans le traité de fonctionnement de l'UE (TFUE), l'application provisoire concerne seulement ce qui est de la compétence communautaire (90 % du CETA). Mais l'organisation de la mise en œuvre provisoire n'est pas claire dans les faits. Mathias Fekl répète à l'envi que le parlement français aura le dernier mot sur les accords... Mais les ruses politiques semblent en passe de l'emporter sur les belles paroles de notre secrétaire d'Etat au commerce extérieur.

Mettre en application un texte voté en secret, sans même attendre le verdict des élus nationaux, serait une insulte à la démocratie. Le gouvernement français doit s'assurer que le droit des élus à se prononcer sur le CETA ne doit pas être appliqué avant leur vote. Encore plus choquant, en cas d'application provisoire, l'aspect le plus décrié du CETA, à savoir pour les multinationales **la possibilité d'attaquer les Etats** lorsque les décisions nuisent à leurs profits, **sera lui aussi mis en place avant le vote des parlements nationaux**. Pire même, en cas de rejet de l'ensemble de l'accord par la représentation nationale, le chapitre investissement du CETA **continuera à s'appliquer pendant 3 ans**, 3 ans de vulnérabilité aux caprices des investisseurs en dépit d'un vote négatif des élus de la nation.

➤ **TAFTA** : Deux cycles de négociations sont programmés d'ici juillet. Les élections américaines ayant lieu début novembre, on pense que le cycle de juillet aura lieu, mais les suivants seront gelés pour un moment. Les négociations semblent patiner notamment à cause du peu d'empressement des USA à ouvrir leurs marchés publics aux Européens, ainsi que sur leur rejet de la nouvelle formule d'arbitrage (ICS) convenue avec le Canada.



Que va-t-il se passer ? Obama sera à Hanovre le 23 avril pour un dernier rendez-vous avec les chefs d'Etat européens. Certains observateurs laissent entendre que l'on s'orienterait vers un « accord cadre », ce qui signifie que le contenu réel des 12 cycles de négociations ne sera pas signé. Mais des clauses dites de « rendez-vous » seront alors inscrites et le dossier sera réellement traité sous la prochaine administration US. Les discussions s'opéreront au sein d'instances techniques types organe de coopération réglementaire, bien entendu en toute opacité. On refait le point dans le prochain bulletin en mai.



Prochaines campagnes des collectifs

➡ **Ma commune hors TAFTA** : Il s'agit de poursuivre la campagne en cours pour que les collectivités se déclarent hors TAFTA-CETA. En France, 650 collectivités se sont prononcées. Dans le Finistère, elles sont au nombre de 30 à ce jour. Objectif : atteindre les 40 dès cet été. A chacun d'entre nous d'interpeler le maire et les élus de sa commune pour qu'ils se prononcent.

Les 21 et 22 avril prochains, la rencontre européenne des collectivités hors TAFTA-CETA, à l'invitation de Ada Calau maire de Barcelone, fera revêtir un caractère international à la mobilisation des communes s'étant prononcées contre ces traités.

Deux documents utiles à remettre à vos élus :

- La grande offensive sur les services publics (<http://aitec.reseau-ipam.org/spip.php?article1506>)
- Tafta, Ceta et les marchés publics, un cadeau empoisonné pour les collectivités locales et les PME (<http://aitec.reseau-ipam.org/spip.php?article1538>)



➔ Mon quartier hors TAFTA :

Il s'agira de démarcher les différents lieux que sont les commerces (boulangerie, bistrot, restaurant, librairie, maison de la presse, marché...) et que vous côtoyez au quotidien afin qu'ils se déclarent hors TAFTA et CETA en l'affichant publiquement par exemple sur leur vitrine. L'objectif est également qu'ils expliquent publiquement leur opposition aux traités en invitant la presse locale, voire en organisant un débat sur les enjeux de ces traités (voir exemples en fin de bulletin).



Un kit sera bientôt disponible afin de s'approprier cette campagne. Un site internet est également en construction (www.monquartier-horstafta.org). Ce site recensera chaque nouveau lieu hors TAFTA-CETA, ainsi que les initiatives organisées à cet effet.

Merci également de nous signaler les lieux déclarés hors Tafta (magasin, marché, artisan, ...) et nous envoyer une photo.



NOTE : Ces autocollants seront prochainement disponibles et compris dans le kit.



Rejet de l'avis du CESE (Conseil Economique Social et Environnemental)

Le CESE a émis le 22 mars un avis sur le TAFTA. La 3^{ème} assemblée de la République omet de s'attaquer au cœur des controverses que soulève le traité TAFTA et délivre un texte oiseux qui fait quelques concessions dérisoires pour mieux soutenir la perspective du gouvernement français et la Commission européenne. La saisie par le gouvernement aurait dû constituer une opportunité pour questionner les principes sur lesquels se fonde ce traité.

Si le CESE reconnaît la nécessité d'un vrai débat public, il se trompe en affirmant que le TAFTA représente une opportunité vers une transition écologique, alors que la logique même de l'accord (augmentation du commerce transatlantique et exploitation des énergies fossiles) aggravera encore la crise climatique.

De plus le CESE ne conteste ni la coopération réglementaire ni le mécanisme de règlement des différends investisseurs-Etats alors qu'il confère d'importantes prérogatives aux dépens des citoyens. Rien de surprenant, puisque le CESE, du fait de son fonctionnement et des jeux de politique interne, a délibérément cherché à établir un texte neutre qui se contente de pointer les différents points de vue en présence sur les sujets clés sans jamais assumer une orientation véritable. De surcroît, des amendements de dernière minute issus d'un lobbying intense des entreprises, ont contribué à renforcer les incohérences de l'avis. L'institution protège ainsi son consensus paisible mais renonce à toute ambition.

En conséquence, les collectifs Stop TAFTA rejettent l'avis du CESE.



Notre campagne « Allô le PS... » fait bouger nos parlementaires

Un collectif de 60 parlementaires, dont Patricia Adam députée du Finistère, appellent à défendre les intérêts de la France dans les négociations du TAFTA. **C'est un petit pas en avant dû aux pressions exercées par les collectifs et les citoyens lors des opérations « Allô le PS », mais insuffisant.**

Certes, tout n'est pas parfait dans la tribune qu'ils ont publié le 7 avril dans Le Monde, notamment **leur acceptation de la Cour de Justice Internationale** dont les négociateurs US ne veulent pas et **l'omission du CETA**. Ils oublient que les Américains protègent leurs marchés publics alors que les Européens les ont totalement ouverts à la concurrence. Ils oublient aussi qu'ils ont fait campagne en 2005 pour le traité de fonctionnement de l'Union Européenne qui leur enlève certaines prérogatives qu'ils réclament aujourd'hui (notamment sur le commerce et l'agriculture) mais qui sont désormais de la compétence de Bruxelles. Ci-dessous, le texte de leur appel.

TTIP : l'Union Européenne ne réduira pas au silence le Parlement français

Chacun sait que l'Union européenne négocie avec les Etats-Unis un partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP), mais personne ne sait ce qu'il contient. A l'heure où l'objectif affiché par beaucoup est de conclure un accord en 2016, il faut se battre pied à pied, comme le fait notre gouvernement, pour obtenir de la transparence, car ce n'est pas un privilège mais un droit

Aujourd'hui, un parlementaire ne peut lire qu'un texte lacunaire, une fois délesté de son téléphone, et sous la surveillance d'un fonctionnaire. Certes, depuis peu, il a au moins l'avantage d'y accéder dans les locaux d'une administration publique nationale, plutôt qu'à Bruxelles ou à l'Ambassade des Etats-Unis.

Le symbole est évident : les citoyens et leurs représentants n'ont qu'à circuler, il n'y a rien à voir. Le commerce international est une affaire de technocrates, de lobbys, d'experts, bref de spécialistes. Que les effets d'un accord commercial sur la vie quotidienne de nos concitoyens soient considérables ne semble pas justifier qu'on leur demande leur avis. Cette méconnaissance de nos principes et valeurs démocratiques fondamentales est purement et simplement insupportable

Avec Matthias Fekl, secrétaire d'Etat au commerce extérieur, le gouvernement a posé les conditions d'une négociation réussie : la transparence à tous les niveaux, la réciprocité entre les parties, l'intransigeance sur les normes sociales et environnementales, qui ne peuvent être modifiées que vers le mieux-disant, le respect de nos lignes rouges et le refus de tout tribunal d'arbitrage privé au profit d'une véritable justice internationale en matière d'investissement. La réussite de la France est reconnue puisqu'elle a su créer un consensus en Europe autour de la création d'une Cour publique, à terme multilatérale, qui mettra un terme définitif aux

tribunaux d'arbitrage privés. Ses positions sont respectées car elle sait hausser le ton devant l'absence de réciprocité. En affirmant que le « Parlement aurait le dernier mot », le secrétaire d'Etat a aussi tranché avec l'inertie en Europe face aux enjeux mais aussi aux risques soulevés par le TTIP en matière de contrôle démocratique. Aujourd'hui les gouvernements européens restent discrets et semblent soutenir par principe un accord avec les Etats-Unis. Ce n'est pas le cas de la France. Le gouvernement a pris des positions claires dans lesquelles nous nous reconnaissons. Nos lignes rouges et nos intérêts offensifs sont précis, connus et défendus, aucun accord n'est envisageable sans leur prise en compte.

Tous les Français doivent savoir que nous ne céderons rien sur la défense de notre modèle agricole et alimentaire. Bœuf aux hormones ou poulet chloré resteront aux Etats-Unis. Tous les Français savent que nos entreprises ont besoin de l'ouverture des marchés publics, de l'accès au marché des services, et de la reconnaissance des appellations contrôlées, parce que nos exportations garantissent des emplois et contribuent à en créer en remplissant le carnet de commandes. Mais ils ne veulent ni opacité, ni petits arrangements sur le dos des peuples.

Certains mènent une offensive pour faire des accords commerciaux une compétence exclusive de l'Union européenne. La Cour de justice de l'Union européenne a été saisie pour trancher ce point et rendra prochainement son verdict sur l'accord entre l'union européenne et Singapour. Un argument juridique ne doit pas pouvoir servir à contourner la démocratie. Nous, parlementaires français, ne l'accepterons jamais. Nous demandons solennellement au gouvernement français de refuser de signer tout accord avec les Etats-Unis si le Parlement est réduit au silence.



Matthias FEKL pessimiste sur le TAFTA ?

Lors d'une déclaration le 31/03, le secrétaire d'Etat au commerce extérieur s'est dit pessimiste sur l'issue des négociations sur le TAFTA « *non seulement à cause du contexte électoral américain, mais aussi du fait que beaucoup de dossiers n'avancent pas* ». M. Fekl qui avait évoqué à l'automne dernier un possible arrêt des discussions, a notamment cité les services, l'ouverture des marchés publics, la régulation financière et « la diplomatie des terroirs » (les IGP = indications géographiques protégées) parmi les dossiers enlisés de la négociation.

Il a par ailleurs cité le contre-exemple de l'accord avec le Canada (CETA) qui est devenu « *le premier grand pays à accepter le principe d'une cour de justice internationale compétente pour les questions commerciales qui viendrait se substituer aux tribunaux arbitraux aux règles de fonctionnement opaques* ». On ne peut accepter ce commentaire de Mr Fekl car le chapitre investissement du CETA accorde les mêmes droits exorbitants aux investisseurs étrangers que les accords passés et crée un groupe d'arbitres privés, qui se rendront disponibles pour trancher les cas déposés par les investisseurs. Il n'est nulle part question d'une cour, encore moins d'une cour publique, ni de juges, ni de quelconques véritables garanties juridictionnelles. Matthias Fekl ferait bien de se réveiller avant de signer le CETA en septembre 2016 et de donner les yeux fermés une nouvelle arme aux multinationales canadiennes et

à 41811 firmes américaines. Lorsque leurs attaques contre les décisions démocratiques se multiplieront, il n'y aura malheureusement plus de retour en arrière possible.

A nous citoyens de continuer la pression sur les parlementaires, à contacter les élus locaux, de leur parler du CETA et du TAFTA et de leurs conséquences potentielles sur les collectivités, en espérant que celles-ci se déclarent zones hors TAFTA, hors CETA.



Pays-Bas : prochain referendum sur le TAFTA ?

Dans un précédent bulletin, nous avons annoncé le danger de ce referendum d'initiative populaire sur l'accord UE-Ukraine. Le 6 avril, les Néerlandais ont dit «non» à cet accord d'association avec un taux de participation à 32,2 %. Ce non est une nouvelle claque pour l'exécutif européen de J.C. Junker qui s'était mêlée à la campagne néerlandaise en prônant la victoire du «oui». Son porte-parole a déclaré le lendemain que «le président était triste». Que va-t-il advenir de cet accord suspendu par ce referendum ?



Cet accord qui devait entrer en vigueur en janvier 2017 a été validé par les 28. Le parlement des Pays-Bas avait donné son feu vert en adoptant une loi de ratification l'an dernier, mais des organisations citoyennes ont profité d'une nouvelle disposition de la loi néerlandaise pour rassembler les 300.000 signatures nécessaires à l'organisation d'un referendum à posteriori sur cette loi de ratification. C'est toute l'étrangeté de cette situation : le vote intervient alors que l'accord d'association est même déjà **provisoirement appliqué** depuis le 1^{er} janvier 2016 dans ses volets qui concernent «le communautaire» après le feu vert du Parlement européen. Ce genre «d'application provisoire» est habituel pour les accords de libre-échange sans attendre la validation des 28 parlements nationaux dans la foulée d'un vote au Parlement de Strasbourg.

A ce stade, plusieurs scénarios se dessinent avec la victoire du non. L'UE pourrait abandonner l'accord avec l'Ukraine, ce qui serait alors une claque monumentale pour sa diplomatie et ses relations avec la Russie. Elle pourrait aussi imaginer une clause de sortie des Pays-Bas de l'accord qui ne serait plus valable qu'entre les 27 et Kiev. Autre piste : le Parlement néerlandais pourrait, lors de débats à venir, fixer quelques exigences afin d'amender le texte sur le modèle de celui que D. Cameron a négocié entre la Grande-Bretagne et Bruxelles.

A peine clos, un autre referendum se prépare : **67000 Néerlandais à ce jour estiment que le TAFTA menace la démocratie et la sécurité alimentaire et sociale, ainsi que la protection des animaux.** Les opposants à ce traité estiment qu'il ne reflète que la position des multinationales intéressées par une réduction des contrôles et un affaiblissement des mesures de régulation économique en Europe.



Secret des affaires et TAFTA

Mossack Fonseca, le cabinet d'avocats panaméen au centre du scandale «Panama papers» a répondu aux journalistes qui voulaient en savoir un peu plus par une mise en garde : «*Il semble que vous ayez eu accès de façon non autorisée à des documents et des informations appartenant à notre entreprise... Nous ne doutons pas que vous sachiez parfaitement qu'utiliser des informations ou de la documentation obtenues illégalement est un crime, et nous n'hésiterons pas à utiliser tous les recours pénaux et civils disponibles*».



Le projet de directive UE sur la «protection des secrets d'affaires» sur lequel le Parlement européen se prononcera le 14 avril se propose justement de donner à de telles entreprises des moyens juridiques supplémentaires pour poursuivre des journalistes, des lanceurs d'alerte, des syndicalistes, des associations de consommateurs... publiant sans leur consentement des documents et des informations internes. Ce texte menace la liberté d'expression et nos droits d'accéder à des informations d'intérêt publiques, par exemple sur des médicaments, des pesticides, les émissions de CO² des véhicules, etc.

Au départ de cette directive, on trouve un petit groupe de lobbyistes représentant les intérêts d'entreprises multinationales : DuPont, General Electric, Intel, Nestlé, Michelin, Safran, Alstom, etc., qui a réussi

à convaincre la CE de rédiger un texte sur ce sujet. **Ce lobby a fait de même aux USA où un texte presque identique sera débattu par le Congrès.** Le projet de directive qui considère que presque toutes les informations internes d'une entreprise sont susceptibles d'être des secrets d'affaires, donne la préférence à la protection des droits économiques des entreprises aux dépens des droits politiques des citoyens.

Y a-t-il un lien entre la protection des secrets d'affaires et les négociations du TAFTA ? oui et non. Formellement cette directive et les négociations du TAFTA sont deux processus différents. Cela dit, **il est frappant de constater qu'un texte de même ordre est débattu aux USA en ce moment-même, et que son adoption simultanée aboutira à une harmonisation de fait de la législation sur les secrets d'affaires entre l'UE et les USA.** Le mécanisme de coopération réglementaire prévu dans le TAFTA rendra tout changement législatif sur ce point très difficile si le TAFTA est adopté.

Est-ce un hasard du calendrier : la veille, le Parlement européen doit se prononcer sur l'interdiction du glyphosate. Aura-t-il suffisamment d'inconscience pour voter le renforcement de la protection des secrets d'affaires en plein scandale des Panama papers ? Espérons que non, et qu'il protégera du même coup tous les lanceurs d'alerte.
(source : Cooperate Europe Observatory)



Accord de Partenariat Economique (APE), une arnaque européenne !



Pour s'assurer l'exclusivité du marché africain, l'Union Européenne voudrait à tout prix imposer l'Accord de Partenariat Economique (APE) aux Etats africains. Cet accord, sous sa forme actuelle, ne semble être profitable qu'à une seule partie : l'Europe, ancienne colonisatrice, au détriment de l'Afrique.

Présenté comme le moyen le plus sûr d'assurer le développement économique et commercial de l'Afrique centrale, l'APE est une véritable arnaque. Qu'est-ce que l'APE ? Est-il bénéfique pour l'espace économique d'Afrique centrale ? Quel est l'impact d'un tel accord sur l'économie de ces pays et leur développement social ?

Telles sont les interrogations que suscite cet accord que l'Europe voudrait absolument voir signé au plus tard le 4 Août prochain.

Qu'est-ce que l'APE ?

Comme tous les accords internationaux économiques, commerciaux et financiers, l'APE se doit d'être différencié des autres catégories d'accords de partenariats économiques. En 1995, l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) introduit le principe d'égalité de traitement (réciprocité) selon que les pays signataires devaient appliquer les mêmes règles quel que soit leur niveau de développement. C'était la fin du régime de préférence commerciale impliquant les anciens pays colonisés devenus indépendants, notamment les Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP).

Intégrant l'OMC, l'accord de Cotonou était de ce fait caduc. Son adaptation aux règles de l'OMC était indispensable. L'APE naît donc de l'accord de Cotonou signé en juin 2000 pour une durée de 20 ans. La continuité de préservation des relations commerciales basées sur les préférences commerciales, mais réciproques proposées aux pays ACP dans le cadre de cet accord, prévoit une zone de libre-échange à l'horizon 2020 à travers la négociation et la signature de nouveaux accords commerciaux dénommés : « Accords de Partenariat Economique ».

L'APE est un nouveau type d'accords ajouté à ceux déjà en vigueur. **Sa signature induit de fait la disparition des taxes douanières entre l'Europe et les pays signataires.** Il est différent des autres types d'accords et n'implique pas l'investissement essentiel dans la transformation structurelle, la croissance économique et l'emploi, tout comme il ne représente pas un accord de financement. Alors en quoi cet accord est-il bénéfique pour l'Afrique ?

Un accord commercial de libre-échange est viable pour une nation si cette dernière en tire profit économiquement et financièrement en termes d'avantages, de bénéfices et de bien-être et minimise à travers son application, les coûts, pertes et autres effets négatifs qui en découlent. L'on comprend aisément que les pays africains, contrairement aux Etats européens, ont été privés d'une véritable industrie, d'une économie forte et efficace, capable de rivaliser avec celle de l'Europe.

Avec cet accord, le marché africain se verra envahi de produits européens et le contraire n'aura jamais lieu. La possibilité de créer une industrie sera totalement compromise sans oublier les conséquences liées au chômage avec tout ce que cela implique.

Et si le commerce international et les traités de libre-échange n'étaient finalement qu'une arme au service des puissances occidentales et de leurs entreprises pour exploiter et maintenir sous leur domination les populations de l'hémisphère sud et leurs gouvernements ? Le commerce peut tuer de manière très directe en privant les pauvres de l'accès à certains médicaments essentiels sous prétexte de protéger la propriété intellectuelle, en ruinant l'agriculture vivrière et les politiques d'autosuffisance alimentaire pour favoriser l'exportation de matières premières, ou bien encore en cas d'imposition de sanctions commerciales qui privent les populations d'accès aux produits de première nécessité, voire en dépossédant les habitants du continent africain de leur accès aux ressources naturelles.

*Pour approfondir ce sujet : - Un livre : « Le commerce c'est la guerre » de Yash Tandon, Ed. Cetim, Genève 2015
- Contacter CCFD-Terre Solidaire, Peuples Solidaires, Cicodes....*

Dans le prochain numéro, nous aborderons les conséquences néfastes du commerce mondial libre et non faussé sur les migrations.



Des professionnels hors TAFTA

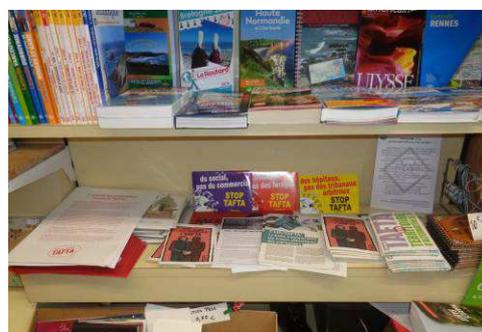
➔ Le restaurant **Ah ! La Belle Histoire** à Concarneau

Lydie Forget a déclaré son restaurant végétarien « hors TAFTA » et l'affiche sur sa vitrine



➔ La librairie **Le Livre Phare**, à Concarneau

Christian Lever a déclaré et affiché sa librairie « hors TAFTA »



➔ **Michel Keranguéven, éleveur** à Pont-de-Buis, pratique la vente directe de produits bio sur les marchés (Quimper, Châteaulin, Pont l'Abbé...).

Son GAEC familial élève des porcs blancs de l'Ouest et des vaches laitières Froment du Léon et Armoricaïne qui vivent en plein air et respirent la santé. Il privilégie la qualité à la quantité.



Pour se tenir informé : <https://www.collectifstopafta.org> et <https://stop.ttip.org>
www.taftaquoi.wordpress.com (Site du collectif bigouden)

Un dépliant : « Territoire TAFTA ou territoire d'alternatives ? » à télécharger en cliquant sur ce lien :
<https://www.collectifstopafta.org/ressources-materiels/materiel-thematique/article/infographie-tafta-ou-territoire-d-alternatives>